



Lettre d'information N°22 - 1 juin 2023

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



A la une

Indemnisation exceptionnelle des éleveurs de volailles : La décision de FranceAgriMer n°INTV-GECRI-2023-22 du 30 mai 2023 détaille les modalités de mise en œuvre d'une indemnisation exceptionnelle liée à la baisse de production suite à l'épizootie d'influenza aviaire H5N1 survenue entre le 26 novembre 2021 et le 15 septembre 2022 inclus. Le dispositif destiné aux éleveurs de volailles (palmipèdes, gallinacés et colombinés) implantés au sein des zones réglementées, permet d'indemniser les pertes correspondantes dans la limite d'un plafond de 120 jours cumulés. [En savoir plus](#)

Le prix des terres agricoles repart à la hausse en 2022 : Après la baisse de 2021, le prix des terres et prés libres non bâtis rebondit et atteint 6 130 euros par hectare en moyenne, en 2022. Le marché du foncier demeure florissant, de nouveaux records sont atteints en nombre de transactions, en surface et en valeur annonce la Safer. [En savoir plus](#)

Dans le reste de l'actualité

Paiements découplés : Le décret n°2023-409 du 25 mai 2023 définit les critères d'attribution de l'aide de base au revenu pour un développement durable, de l'aide redistributive complémentaire et de l'aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs. [En savoir plus](#)

Aide ovines : L'instruction technique DGPE/SDPAC/2023-352 du 31 mai 2023 expose les conditions d'octroi des aides ovines à partir de la campagne 2023 en France métropolitaine hors Corse. [En savoir plus](#)

Plan fruits et légumes : Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture a présidé le premier comité de pilotage stratégique du plan de souveraineté en fruits et légumes afin d'établir la gouvernance opérationnelle et la feuille de route. [En savoir plus](#)

Influenza aviaire : Les résultats de l'expérimentation vaccinale effectuée sur des canards mulards viennent d'être officialisés et affichent une réelle efficacité, indique le ministère de l'Agriculture, dans un communiqué du 30 mai 2023. Il s'agit d'une étape du processus qui permettra de déterminer le ou les vaccins qui seront retenus. [En savoir plus](#)

Une mission sur l'assurabilité des risques climatiques : Bruno le Maire et Christophe Béchu ont lancé une mission sur l'assurabilité des risques climatiques, chargée de faire des propositions pour garantir la soutenabilité du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles et renforcer le rôle du système assurantiel dans la prévention, l'atténuation et l'adaptation face au dérèglement climatique. [En savoir plus](#)

